



## 3 Saône-et-Loire

### Un emploi équilibré entre secteur agricole et non agricole

Plus grand vignoble Bourguignon, il est également le deuxième du bassin. Plus de 1 700 exploitants cultivent 13 700 ha de vignes essentiellement dédiées aux vins blancs. La vigne emploie 2 000 salariés agricole et autant de salariés dans les autres secteurs de la filière. Elle compte les plus jeunes exploitants viticoles masculins du bassin et deux tiers des plus âgés ne savent pas qui reprendra leur structure ou n'envisagent pour le moment pas de départ.

13 725 ha de vignes (26 % du bassin)

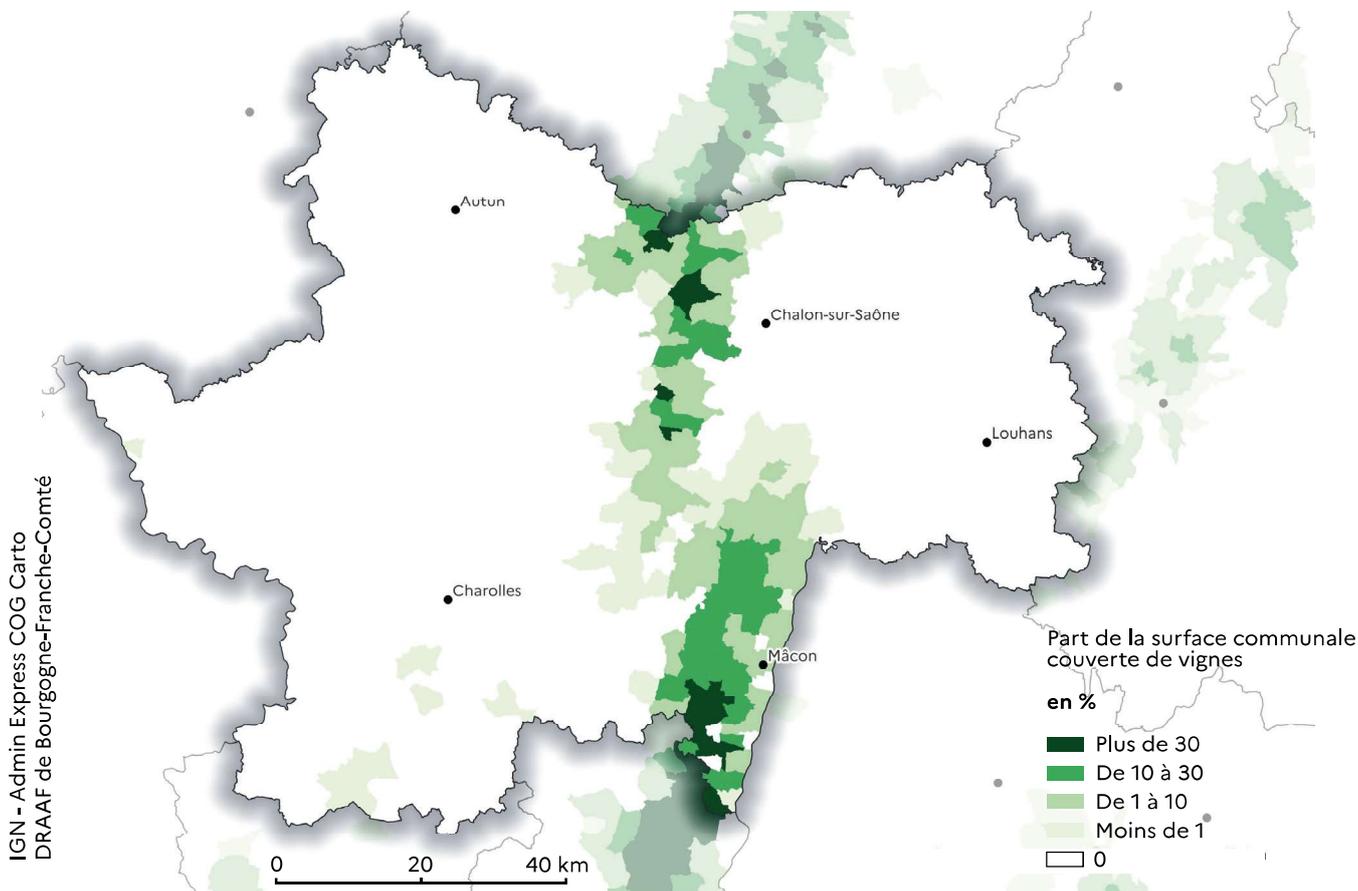
1 482 établissements  
dont 1 286 exploitations viticoles

1 714 exploitants et coexploitants

4 319 salariés (21,8 % du bassin)

2 % de l'emploi total du département

Figure 1. Vignoble de Saône-et-Loire



Source : CVI 2020



## Le plus grand vignoble bourguignon

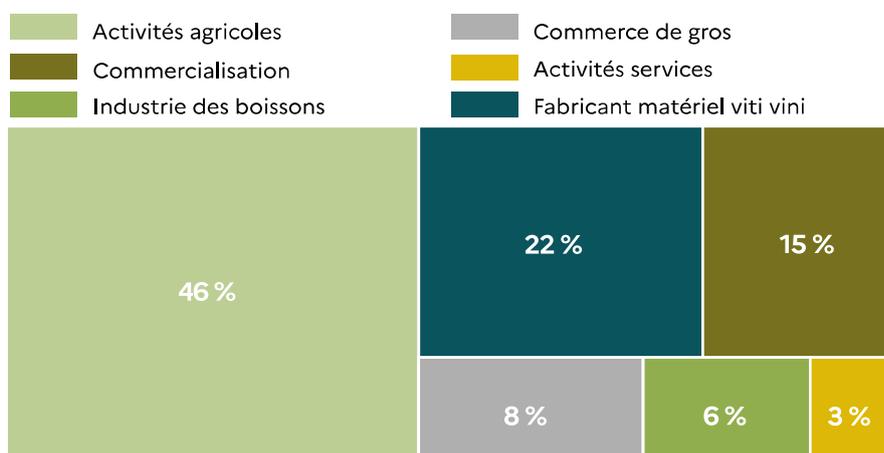
La Saône-et-Loire abrite la plus grande superficie de vignes en Bourgogne et le deuxième du bassin derrière le Rhône. Des vins blancs y sont principalement produits, issus des cépages chardonnay et aligoté. Une production importante de crémants est également présente. La Saône-et-Loire compte également plus de 1 000 ha de gamay (Beaujolais) en diminution, remplacés par du chardonnay. Au total 13 730 ha sont exploités par 1 710 exploitants dans près de 1300 exploitations.

Au cours des dix dernières années, le vignoble a progressé en surface de 6 % quand le nombre d'exploitations a chuté de 12 %. Les exploitations cultivent 10,2 ha en moyenne ce qui en fait les deuxièmes du bassin en terme de superficie, derrière l'Yonne. La Saône-et-Loire a également enregistré une forte hausse de ses surfaces en agriculture biologique (AB) puisque de moins de 4 % en 2010, elles sont passées à 11 % en 2020.

## Un emploi réparti équitablement entre agriculture et autres secteurs

En complément du secteur de la viticulture, 200 établissements d'autres secteurs interviennent au sein de la filière. L'ensemble des entreprises de la filière emploient 4 320 salariés, soit 2 % de l'emploi salarié total du département. La filière viti-vini du département correspond à 22 % des effectifs de la filière

Figure 2 : Répartition de l'emploi de la filière viti-vini dans le vignoble



Source : Insee – Flores 2020

de l'ensemble du bassin BBSJ ; le département est ainsi le deuxième vignoble en termes de nombre de salariés. Cet emploi se compose de 54 % de salariés dans les secteurs non agricoles et de 46 % agricoles (respectivement 2 320 et 2 000 postes).

Les entreprises liées au commerce, qu'il soit de gros ou de détail sont les plus nombreuses après les exploitations agricoles. Elles représentent 10 % des entreprises (135 établissements) de la filière loin derrière les 87 % du secteur agricole. En terme d'emploi salarié, les commerces de gros et de détail, avec respectivement 8 % et 15 %, sont devancés par le secteur du matériel viti-vinicole qui emploie 22 % des salariés (930 collaborateurs). Ce secteur est porté par une très grosse entreprise de l'industrie des bouteilles, Verallia, qui compte 460 salariés. La deuxième entreprise en terme d'importance du secteur est AMCOR Flexible capsules et ses

180 collaborateurs. Viennent ensuite les entreprises du secteur de l'industrie des boissons qui emploient 6 % des salariés et le domaine des services pour 3 %. En complément de ces salariés, le vignoble de Saône-et-Loire fait appel tout au long de la campagne à 16 000 saisonniers qui viennent épauler exploitants et ouvriers viticoles permanents.

Après le vignoble de Rhône-Loire, celui de Saône-et-Loire compte le deuxième plus important nombre d'exploitants viticoles, avec 1 714 exploitants et coexploitants. La part des femmes est semblable à celle du bassin avec un quart des effectifs. La moyenne d'âge des hommes (48 ans) est parmi la plus faible du bassin tandis que celle des exploitantes est la plus élevée (53 ans).

Sur l'ensemble des exploitants, 60 % ont un niveau de formation générale inférieur au bac et même 64 % pour les hommes. La part d'études supérieures est beaucoup plus forte chez les femmes



Figure 3 : Emploi salarié de la filière

Segment	Nombres de salariés	Part dans le bassin
<b>Activités agricoles</b>	<b>2 002</b>	<b>23 %</b>
<b>Activités non agricoles</b>	<b>2 317</b>	<b>21 %</b>
Fabrication de matériel viti-vinicole	930	26 %
Commercialisation de matériel viti-vinicole	329	32 %
Industrie des boissons	266	17 %
Commercialisation du vin	652	15 %
<i>Dont commerces de gros et boissons</i>	592	16 %
<i>Dont commerce de détail et boissons</i>	53	11 %
Services	140	22 %
<b>Ensemble de la filière</b>	<b>4 319</b>	<b>22 %</b>

Source : Insee, Flores 2020

que chez les hommes puisqu'un quart d'entre elles sont diplômées contre seulement 15 % pour leur alter ego masculin. La tendance s'inverse en formation agricole puisque seulement 15 % des femmes ont un diplôme d'études supérieures contre 21 % chez les hommes.

### Un avenir incertain

L'installation hors cadre familial est importante en Saône et Loire.

Mis à part le Jura, cette part est la plus forte parmi les vignobles du bassin : 34 % des exploitants et exploitantes se sont installés sans transmission d'un membre de leur famille. L'installation hors cadre est un peu plus importante pour les moins de 40 ans.

Les transmissions futures déjà connues se font également moins que la moyenne vers un membre de la famille, même si l'avenir reste souvent incertain. Parmi

les exploitations dirigées par une personne de plus de 60 ans, près des deux-tiers n'envisagent pas d'arrêt dans les 3 ans à venir ou ne connaissent pas le devenir de leurs exploitations. Pour un quart, la transmission de la structure se fera à un membre de la famille. Seules 6 % envisagent que l'exploitation sera reprise par un tiers non membre de la famille.

Figure 4 : Principales caractéristiques des exploitants agricoles

	Saône-et-Loire	Bassin
<b>Exploitants</b>	<b>1 714</b>	<b>7 011</b>
part de femmes	25 %	25 %
part des moins de 40 ans	23 %	22 %
part des plus de 55 ans	34 %	35 %
part des hors cadre familial	34 %	31 %

Source : Agreste, Recensement agricole 2020



## Le sud du vignoble en pleine mutation

Depuis quelques années le vignoble du sud Saône et Loire subit un important virage. La perte de vitesse des ventes de Beaujolais et le besoin pour les maisons de crémants de disposer de plus de matières premières pour vinifier, conduit à une transformation de la partie sud du vignoble plantée en Gamay. Chaque année, les 1 700 hectares de cépages de Gamay dédiés au Beaujolais diminuent, l'arrachage de pieds étant supérieur aux nouvelles plantations. Les plantations de Chardonnay suivent le mouvement inverse. De 2018 à 2020 la Saône-et-Loire a ainsi perdu près de 120 ha de cépage Gamay (soit 7 % des surfaces dédiées au Beaujolais) et gagné presque 300 ha de Chardonnay. On note également une hausse des pinots noirs (+ 63 ha) et de l'Aligoté dans une moindre mesure (+ 15 ha).

## Un peu d'histoire...

Le vignoble de Saône-et-Loire a été conduit, comme ses homologues du nord de la Bourgogne, par des moines. Mais ici plus qu'ailleurs, l'implantation toute proche de l'abbaye de Cluny et son ordre qui suit la Règle bénédictine « ora et labora » (prie et travaille) a contribué au développement du vignoble du département. Celui-ci assurait ainsi la richesse et la prospérité de l'abbaye. L'orientation qualitative du Mâconnais doit son origine dans les querelles avec son voisin du Beaujolais. La contrainte douanière exercée par la ville de Lyon favorisait le vignoble du Beaujolais et handicapait les marchands de vin du Mâconnais qui devaient s'acquitter d'un lourd péage dès leur arrivée dans le port de Villefranche-sur-Saône. Cette contrainte douanière eut pour conséquence la recherche de qualité pour ses vins blancs en vue de s'ouvrir des marchés vers le nord et notamment Paris. Il n'en reste pas moins que les vigneronnes du Mâconnais s'autorisèrent la culture du Gamay sur des sols cristallins qui font transition avec le Beaujolais tout proche. Cette forte présence du Gamay, atypique par rapport au reste du vignoble bourguignon, s'explique par le fait qu'en 1395, date de l'interdiction du Gamay par Philippe le Hardi sur les terres de Bourgogne, le Mâconnais n'appartenait pas au duché de Bourgogne. Cette dualité historique et géologique permet encore aujourd'hui au Mâconnais d'être le trait d'union entre la Côte Chalonnaise, au nord, et le Beaujolais au sud.